

Décision

Générale

colonial

Décision n° 276 concernant les services d'Etat.

n° 276

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 23 mars 1961 la démission de son emploi offerte par Mme Grossmann Louise, secrétaire sténodactylographe auxiliaire au salaire forfaitaire de 41.000 francs en service au Cabinet du Chef du Territoire. Mme Grossmann Louise percevra : 1° Une indemnité de congé non pris égale à 42 jours de salaire pour la période du 29 octobre 1959 au 23 mars 1961 ; 2° L'indemnité de licenciement prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 susvisé.